IVRY s/SEINE

FICHE DESCRIPTIVE DE CHANTIER COURANT

Annexe de l'arrêté permanent 2024 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les voies hors RGC exécutés par ou pour le compte des Directions des Services de l'Environnement et de l'Assainissement, des Transports, de la Voirie et des Déplacements, des Espaces Verts et du Paysage du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Description des travaux : Passage GEORADAR sur affaissement

Intervenant : INFRANEO
Adresse : 5 Rue Ampère 91380 Chilly-Mazarin
Interlocuteur : Mr Hardy
Portable : 06.03.89.33.73
Courriel : s.hardy@infraneo.com

En charge du balisage :
Adresse :
Interlocuteur : IDEM
Portable :
Courriel :

Nom de la voie : N°100 Rue Jean Le Galleu
Gestionnaire : CD94
Tronçon concerné :
Sens :

Calendrier prévisionnel : du Lundi 18/03/24 au Vendredi 22/03/2024
Horaires d'intervention 9h30 – 16h30

Mesures d'exploitation prévues (autres que limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier et interdiction de stationner aux abords du chantier) :

☒ Neutralisation d'une ou plusieurs voies de circulation sans basculement de la circulation sur la chaussée opposée
☐ Neutralisation d'une voie bus
☐ Neutralisation d'une voie cyclable
☐ Rétrécissement de chaussée avec maintien d'une largeur de 2,80 mètres minimum
☐ Mise en place d'alternat sur une longueur < 200 m ☐ de 9h30 à 16h30 géré ☐ par feux tricolores provisoires ☐ à l'aide de panneaux B15 et C18 ou de piquets mobiles
☐ 24h/24 géré ☐ par feux tricolores provisoires

☒ Neutralisation du trottoir ☒ partielle ☐ totale côté ☒ pair ☐ impair
☒ Circulation piétonne ☒ maintenue ☐ déviée ☐ de 9h30 à 16h30 ☐ 24h/24 ☐ sur trottoir opposé ☐ sur chaussée avec balisage ☐ sur stationnement neutralisé

Observations : L'arrêt de bus "Jean Le Galleu" est déplacé par le concessionnaire (RATP)

Le 14/03/2024

Signature
PEREIRA Lionel

Validation SDS 14/03/24

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) Direction Espaces Publics — Déplacements Stationnement